

Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Traitement des bouchons de cérumen dans les oreilles

Ces bouchons peuvent être de consistance molle ou dure; dans l'un et l'autre cas, ils arrivent à remplir tout le canal auditif; à le boucher de telle façon que l'ouïe de l'oreille correspondante sera complètement abolie.

En cas de bouchon mou. Prenez une seringue de la capacité d'un verre à eau environ, et chargez-la d'eau tiède additionnée de bicarbonate de soude (10 gr. de bicarbonate pour un litre d'eau). Poussez l'injection non pas directement contre le bouchon, ce qui ne ferait que l'enfoncer, mais tangentielle à la paroi postéro-supérieure du conduit auditif, soit contre le bord de la masse de cire, afin de la détacher du canal.

Sans pousser le piston de la seringue trop violemment faites ainsi cinq ou six

injections douces qui amèneront le bouchon hors de l'oreille.

Si vous ne parvenez pas à vaincre l'obstacle, c'est que le *bouchon est de consistance trop dure* pour se détacher, il faut alors le ramolir avant de prendre la seringue. Dans ce but, il est utile de prendre des bains d'oreilles, de dix minutes de durée, avec une solution composée de glycérine 10 grammes, eau 10 gr., carbonate de soude $\frac{1}{2}$ gramme, que l'on verse dans le conduit auditif trois fois par jour. Dans l'intervalle des bains, l'entrée de l'oreille sera fermée avec un tampon de ouate ordinaire.

Au bout de quarante-huit heures, l'injection aura chance de succès.

D^r M^l.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Direction centrale. Le Comité central de la société de la Croix-Rouge suisse, nommé à Genève le 31 mai, a eu sa première réunion à Olten le 2 octobre, sous la présidence de M. le conseiller national Pestalozzi, président de la ville de Zurich.

Les membres du Bureau ont été confirmés dans leurs charges: vice-président M. le D^r Neiss, Lausanne; secrétaire M. le D^r W. Sahli, Berne; caissier M. le colonel Müller, directeur des finances de Berne.

Les présidents des commissions des Transports, des Hôpitaux, des Collectes et de la Mobilisation sont réélus pour une nouvelle période trisannuelle.

La Direction a entendu un intéressant rapport du trésorier, M. Müller, au sujet de l'emprunt à lots de fr. 3,000,000 voté à Coire lors de l'assemblée des délégués en 1907. Un syndicat de banques suisses s'est occupé de la question, un plan du tirage des lots a été

élaboré, et il paraît très probable que l'émission pourra avoir lieu dans le courant de 1909. L'emprunt serait garanti par la Confédération, et la Croix-Rouge pourra entrer dans quelques mois en possession du million qui lui est attribué. A ce moment la Direction fera des propositions à l'assemblée des délégués au sujet de la répartition de cette somme, et les journaux de la Croix-Rouge pourront faire connaître à leurs lecteurs les dispositions que le Comité central prendra à cet effet, quelque temps avant la réunion des délégués. chacun pourra ainsi se faire une opinion, et les colonnes de notre journal seront ouvertes à la discussion.

La Direction a adopté sans modifications le nouveau règlement de l'école de gardes-malades de la Croix-Rouge, à Berne. Le temps d'étude est porté de 2 à 3 ans, les élèves seront admises depuis leur 20^e année et jusqu'à l'âge de 32 ans.

Le Comité central a aussi approuvé les plans d'agrandissement de l'hôpital du Lindenhof où sont formées les infirmières de la Croix-Rouge. Cette institution pouvait recevoir jusqu'ici quelque 50 malades; à la fin de 1909 elle pourra facilement en recevoir 85, et le nombre des élèves garde-malades augmentera en proportion. Les plans prévoient deux chambres d'opérations (septique et aseptique), des chambres de malades à 1, 2 et 4 lits; des chambres de consultations, un lift et des dépendances très suffisantes.

La Commission de l'école a été autorisée d'aller de l'avant d'après les plans de M. l'architecte Baumgart et d'après les devis présentés.

Cours de Samaritains. Nous apprenons que des cours de samaritains sont organisés ou vont commencer à

Corgémont,	par M. le D ^r Eguet.
Yverdon,	» » Guisan.
Bienne	» » Wyss.
Fribourg,	» » Weissenbach.
Romont,	» » Jambé.
Locle,	» » Droz.
Genève,	par plusieurs médecins.
St-Imier,	» »
Chaux-de-Fonds,	par M. le D ^r Joliat.
Cornaux,	par M. le D ^r de Merveilleux.

Nous prions instamment les organisateurs de ces cours de nous envoyer les noms et adresses des participants afin de pouvoir leur adresser des numéros spécimens du journal.

Tramelan. Dans sa dernière assemblée, la section des samaritains de Tramelan a décidé d'organiser pendant la saison d'hiver un cours de samaritains qui sera donné par M. le D^r Joss. Les personnes désireuses de suivre ce cours sont priées de s'inscrire d'ici au 31 octobre prochain, MM. le D^r Joss, le D^r Schwarzenbach, Jules Peçon, président de la société, ainsi que M^{lles} E. Robert-Tissot, secrétaire, A. Rossel, caissière; pour Tramelan-dessous chez M. Humbert Béguelin, Alcide Etienne et chez M^{me} Humbert Voumard.

Les cours de samaritains ont pour but de former des adultes pour donner les premiers soins aux malades et aux blessés dont l'état exige des secours immédiats avant l'arrivée du médecin. Combien il est précieux, dans diverses circonstances, de rencontrer une personne qui sait donner un bon conseil et offrir un secours entendu, efficace à des personnes victimes d'un accident, alors que tant d'autres perdent la tête ou risquent par une intervention mal comprise de faire du tort au lieu d'être vraiment utiles. Et dans la famille, que d'occasions dans lesquelles on a besoin d'une personne sachant assister le médecin ou exécuter ses prescriptions.

Vu l'utilité éminemment pratique de ces cours, nous espérons qu'un bon nombre de personnes des deux sexes se décideront à sacrifier quelques heures le soir pendant l'hiver, pour acquérir des connaissances qui peuvent être d'un si grand secours. (Comm.)

A nos abonnés!

Nous voudrions tant répandre toujours davantage notre journal dans toutes les couches de notre population romande, que nous prenons la liberté de prier nos lecteurs de nous donner les **adresses d'amis ou de connaissances** auprès desquels notre périodique serait peut-être le bienvenu. Une carte postale avec les noms et adresses de nouveaux abonnés éventuels obligerait

L'administration de la Croix-Rouge suisse, **Berne**, Rabbenthal.